

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 11 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 11 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes et également en visio-conférence pour certains, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Présents : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, BURON David, adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain, REMON Karine, BREARD Nicolas, EPINARD Céline, DENEUX Valérie

Excusé : LECOMPTÉ Frédéric, LEPAGE Amanda (pouvoir BOIVIN Christophe)

Secrétaire de séance : DENEUX Valérie

Date de convocation : 2 mars 2021

La séance est retransmise pour le public et 2 conseillers en visio :

Nouvelle réunion

jeu. 11 mars 2021 20:30 - 22:30 (GMT)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/447179637>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: +33 187 210 241

Code d'accès: 447-179-637

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/447179637>

20 h 30 : le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le secrétaire de séance est nommé parmi les conseillers présents, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire indique que les procès-verbaux des Conseils municipaux des 10 et 11 février 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

Urbanisme/Voirie/Environnement/espaces verts (commission 24 février 2021)

1. Résultat consultation des travaux pour le parking de la supérette

Patrimoine/ Aménagement (commission 4 mars 2021)

2. Retour 1ères études pour la rénovation du presbytère

3. Nouvelle convention avec le CAUE

4. Demande de subvention pour la restauration de la rosace de l'église

5. Diagnostic du mur arrière de l'église

Finances/Ressources humaines (commission 22 février 2021)

6. Vote des Comptes de gestion et des Comptes administratifs 2020

7. Création de postes permanents

Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

Ouverture de crédit n°3 sur le budget communal 2021

I-Organisation de la séance

N°27-03/2021 - Objet : Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 11 mars 2021

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'urgence sanitaire adopté par le Parlement et depuis le 1^{er} novembre 2020, les mesures permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales face à l'épidémie de covid-19,

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, la réunion du Conseil municipal se fait dans la salle des fêtes et en visio-conférence pour certains. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

Nouvelle réunion

jeu. 11 mars 2021 20:30 - 22:30 (GMT)

Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

<https://global.gotomeeting.com/join/447179637>

Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.

France: +33 187 210 241

Code d'accès: 447-179-637

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/447179637>

Ces informations sont mentionnées sur l'ordre du jour du conseil municipal transmis à tous les conseillers, à la porte de la mairie ainsi que sur son site internet.

Aussi, il est proposé d'accepter que le vote ne soit pas secret durant la séance. Les questions seront posées par oral par M. Jérôme ALLAIRE, maire et retranscrite par le tchat avec les réponses par tchat oui/non/abstention. Chaque participant identifié comme membre du Conseil municipal peut répondre.

Les élus présents à la salle des fêtes respectant les gestes barrières et le port du masque sont au nombre de 15, 2 élus en visio-conférence, 2 élus absents-excuses.

À préciser, que les discussions via le tchat sont enregistrées et seront donc imprimées, conservées dans les archives municipales.

Tableau d'identifications des conseillers et du nom en visio-conférence :

NOM	PRENOM	Nom en visioconférence	NOM	PRENOM	Nom en visioconférence
ALLAIRE	Jérôme	Présentiel	BURGEVIN	Nicolas	Présentiel
ACKER	Nathalie	Présentiel	EPINARD	Céline	Présentiel
BREARD	Nicolas	Présentiel	BEN ALAYA	Hicham	Présentiel
DEVINAT	Fabienne	Même nom	PERRAULT	Caroline	Présentiel
BOIVIN	Christophe	Présentiel	HAUTBOIS	Edmond	Présentiel
MAGNYE	Sandrine	Même nom	LEPAGE	Amanda	Absent/excusee
BURON	David	Présentiel	LECOMPTE	Frédéric	Absent/excuse
BRUNEAU	Alice	Présentiel	REMON	Karine	Présentiel
ANJARD	Sylvain	Présentiel	MAHOT	Jean-Luc	Présentiel
DENEUX	Valérie	Présentiel			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE** de ne pas pratiquer de vote à bulletin secret, compte tenu des circonstances
- REPONDRA** à la question posée par oral et par tchat par oui/non ou abstention

II-Urbanisme / voirie / environnement (commission 24 février)

-**Suite au relevé photométrique** effectué mardi soir dernier, plusieurs points ont été évoqués :
Intensité de la lumière

- Homogénéité
- Lumière blanche : meilleur contraste
- Lumière jaune : moins éblouissant
- Hauteur des candélabres
- Décalage du faisceau de lumière

La commission attend un compte rendu d'Ohm Ingénierie pour refaire le bilan.

-**Travaux parking de la superette :**

La commission a pu comparer les devis, poser des questions sur les degrés de la pente, ainsi que sur les matériaux (béton drainant), l'écoulement des eaux pluviales, et l'emplacement PMR.

N°28-03/2021 - Objet : Résultat de la consultation des travaux du parking de la supérette

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la dérogation (jusqu'au 31 décembre 2022) permettant de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 100 000 € HT au lieu de 40 000 € HT,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'appui de la dérogation mentionnée ci-dessus, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises pour les travaux du parking communal de la supérette. Le cahier des charges, hors mobilier urbain, mentionne des éléments techniques à respecter du type finition bicouche, création d'une place PMR, reprise/évacuation des eaux pluviales ; des éléments d'aménagement comme le nombre de places de parking et les critères sur lesquels ont été jugés les offres.

Aussi, la commission Voirie propose de retenir l'entreprise Pigeon pour un montant de 35 965.20 € HT soit 43 158.24 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**PROPOSE** de retenir l'entreprise Pigeon pour un montant de 35 965.20 € HT soit 43 158.24 € TTC

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document.

L'emménagement de la nouvelle supérette est prévu vers le 15 avril et son ouverture fixée fin avril 2021.

La consultation de l'éclairage du parking sera évoquée lors du prochain Conseil municipal.

La question du devenir du muret incluant la présence d'un poste électrique est mise en attente.

-Les différentes commissions sont en cours de réflexion sur l'aménagement du « quartier santé » qui est commun avec l'accueil périscolaire, restaurant scolaire et salle des fêtes compte tenu de la configuration des bâtiments dans cette zone. Le but est d'établir un plan de circulation et répartir les places de parking.

-**Thermofaçades** : le parcours et les avis de passages ont été établis pour le 25 février 2021.

III-Patrimoine / aménagement (commission 4 mars)

-Rénovation du presbytère :

Les deux évaluations budgétaires ont été réceptionnées : l'une détaillée avec une approche financière par corps de métiers et l'autre avec un montant total. Chacun a fourni des plans métrés du bâti existant ainsi qu'une projection métrée des logements.

-Etude CAUE : l'étude évoquée lors du dernier Conseil a été demandée au CAUE. La convention est en cours de rédaction.

-Suite à l'étude sur l'état des consommations d'énergie présentée par M. Landré, référent énergétique à Laval agglomération, un groupe de travail va être constitué pour définir les travaux des écoles à réaliser dans une globalité permettant de percevoir une subvention.

-Demande de subvention de restauration de la rosace et du mur de l'église :

N°30-03/2021 - Objet : Demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) - 2021

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'un devis de travaux de soubassement du mur Nord visant à limiter l'humidité sur l'église et de réparation de la rosace de la façade Sud, en attendant une possible restauration, d'un montant total de 1 120 € HT soit 1344 € TTC a été transmis à l'architecte des bâtiments de France de la Mayenne.

De fait, il est nécessaire d'établir une demande de subvention auprès des services de la DRAC pour une prise en charge du dossier à hauteur de 50% du montant.

Il est proposé au Conseil de solliciter la DRAC pour accorder une aide financière sur ces 2 types de travaux de l'église communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-SOLLICITE la DRAC pour accorder une aide financière à hauteur de 50% du montant HT sur ces 2 types de travaux de l'église communale

-AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires

Des travaux sont à réaliser sur les vitraux dans les deux ans à venir.

IV - Finances / ressources humaines (commission 22 février)

Finances :

Ajout à l'ordre du jour :

N°29-03/2021 - Objet : Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°3 en investissement (Commune)

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits suite :

-à la validation du devis portant sur les travaux de l'église mur de soubassement Nord de l'église

et travaux sur la rosace en façade Sud pour un montant de 1 120 € HT soit 1 344 € TTC
 -à la validation de devis pour des stores à l'école primaire et des rideaux pour l'école maternelle ainsi que la médiathèque
 -à la validation de devis pour les extincteurs et les plans d'évacuation du cabinet médical non prévu au marché

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 21318 -Autres bâtiments publics - op.650 Travaux sur bâtiments : 1344 € TTC
 Article 2135 - Installation générales et agencement - op.650 Travaux sur bâtiments : 4 219 €
 Article 21568 - Matériel et outillage d'incendie - op.201901 Locaux de santé : 1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.
 -**PRECISE** que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget communal 2021

N°31-03/2021 - Objet : Approbation des Comptes administratifs 2020

Selon l'article L.2121-14 du CGCT,

Les comptes administratifs dressés par M. ALLAIRE Jérôme, maire, sont présentés par Monsieur BEN ALAYA Hicham, conseiller délégué aux finances.

Lors du vote des comptes administratifs de l'exercice 2020, M. ALLAIRE Jérôme, Maire, se retire de la séance.

1° Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumés :

Compte administratif Commune :

CA 2020 Commune	
FONCTIONNEMENT	
(A)=Dépenses 2020	1 436 362.97
(B)=Recettes 2020	1 694 050.33
(B-A) = Excédent de l'exercice 2020	257 687.36
(C)=Excédent fonctionnement 2019 reporté	614 555.02
(D)=Part affectée à l'investissement exercice 2020	141 163.56
[(B-A)+C] – D = Résultat de clôture de 2020	731 078.82
INVESTISSEMENT	
(E)=Dépenses 2020 (y compris restes à réaliser 2019)	544 235.97
(F+D) = Recettes 2020	482 372.26
(F+D)-(E) = Déficit de l'exercice 2020	- 61 863.71
(G)=Déficit d'investissement 2019 reporté	- 138 222.53
[(F+D)-(E)] – G = Résultat de clôture de 2020	-200 086.24
Total de clôture 2020 des 2 sections:	530 992.58

Compte administratif Lotissement « Le Clos des Rochettes » :

CA 2020 Lotissement	
FONCTIONNEMENT	
(A)=Dépenses 2020	171 359.20
(B)=Recettes 2020	297 958.42
(B-A) = Excédent de l'exercice 2020	126 599.22
(C)=Excédent fonctionnement 2019 reporté	77 840.64
(B-A)+C = Résultat de clôture de 2020	204 439.86
INVESTISSEMENT	
(E)=Dépenses 2020	214 680
(F) = Recettes 2020	137 085
(F-E) = Déficit de l'exercice 2020	- 77 595
(G)=Excédent d'investissement 2019 reporté	57 915
(F-E) – G = Résultat de clôture de 2020	- 19 680
Total de clôture 2020 des 2 sections:	
	184 759.86

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que la comptabilité annexe (lotissements), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 °Reconnaît la sincérité des restes à réaliser 2020

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (ci-dessus)

Vote à main levée pour l'adoption des CA 2020 :

Le Conseil adopte à l'unanimité :

-le compte administratif 2020 de la commune

-le compte administratif 2020 du lotissement le Clos es Rochette

N°32-03/2021 - Objet : Approbation des Comptes de gestion 2020 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Après la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour la commune et le lotissement du Clos des Rochettes.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°-Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE les comptes de gestion de 2020

Ressources humaines

Point suite des changements sur les ressources humaines

N°33-03/2021 - Objet : Création d'un poste permanent et de deux emplois non permanents

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Vu le tableau des effectifs existant

Considérant la demande de mise en disponibilité à compter du 3 mai 2021, d'un agent occupant le poste principal au restaurant scolaire, il est nécessaire de penser à une nouvelle organisation du service dans sa globalité,

Considérant que sur demande de l'agent, le départ effectif de la mise en disponibilité pourrait être avancé selon les résultats des recrutements,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet pour une durée de 35 heures ouvert sur le cadre d'emploi d'adjoint technique : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe sur le poste existant au restaurant scolaire.

Dans le même temps, il est créé deux emplois non permanents à temps non complet du 3 mai 2021 au 2 mai 2022, ouvert sur le cadre d'emploi d'adjoint technique : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe :

-à 17.73/35^{ème} sur le poste de second de cuisine

-à 20/35^{ème} sur le poste d'entretien des locaux communaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention,

-AUTORISE la création d'un poste permanent et de deux emplois non permanents selon le descriptif mentionné ci-dessus

-DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Les annonces seront diffusées sur emploi.territorial.fr, sur Pôle emploi, sur le site internet de la mairie et dans l'anim'entrammes.

V- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Fournitures administratives	Lyreco	253.85
Achat urnes élections	Collectivités équipement	408

4° Louage de choses

Logements	Nouveau
-----------	---------

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2021-04	25/02/2021	AD 0266	RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION
		AD 0270	
		AD 0272 UB-2	

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

X-Questions diverses

-Formation d'un groupe de travail pour la CTG (CAF)

Un groupe de travail va être formé pour écrire la nouvelle convention territoriale globale de la CAF qui remplace le CEJ (contrat enfance/jeunesse) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Plusieurs thèmes regroupent ce nouveau document : animation de la vie sociale, petite enfance, accompagnement de la parentalité, enfance jeunesse, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits aux services et inclusion numérique.

Un diagnostic de l'ensemble de ces thématiques est à établir. Puis une synthèse des atouts et faiblesses tant en interne qu'en externe par thématique doit être réalisée d'où découleront des fiches actions selon l'axe de travail.

Un bilan annuel est réalisé avec la CAF. Cela correspond à une sorte de diagnostic social du territoire avec des actions à mettre en œuvre pour obtenir un bonus de financement dans certains domaines non couverts auparavant par le CEJ. Le maintien des financements calculés précédemment dans le CEJ est assuré si les heures enfant sont maintenues.

1^{ère} réunion le samedi 3/03 à 10h00

-Point acteurs de la vie locale :

Travaux pour mettre en oeuvre du stockage à la salle omnisports (hockey, badminton...)

Dossier à monter pour le financement du skateparc par la CAF

-Point communication :

*Après chaque Conseil, sujets possibles à lister pour établir des articles dans le futur bulletin municipal et anticiper la prise de photos à réaliser

*Margot Paris, entrammaise, sera accueillie en stage dans le cadre d'un BTS communication du 10 mai jusqu'au 26 juin 2021, tutrice Lucie Charpentier

*Projet d'exposition de photos panoramiques d'Entrammes réalisé par Prisma, entreprise entrammaise, sur le mur devant l'église, non classé bâtiment de France - accord de l'ABF. Le but est d'embellir un lieu de détente, faire venir des visiteurs. Coût total du projet 10 650 €, coût pour la commune 5300 €.

-Parcours entre l'abbaye et l'EPHAD Saint Joseph :

Le vicaire général demande à la mairie l'autorisation de poser des plaques de 15*15 cm sur deux arbres situés sur le domaine public pour formaliser une étape sur le parcours entre l'abbaye et l'EPHAD Saint Joseph. En effet, l'année 2021 a été consacrée par le Pape comme l'année Saint Joseph.

Le Conseil donne son accord à condition que les plaques n'aient pas de connotation religieuse et qu'ils ne soient pas utiliser de clou/vis pour les fixer sur les arbres.

Liste banque alimentaire au 9 février 2021

- 7 foyers et 21 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 février 2021 :
89 personnes réparties 37 hommes et 52 femmes, 75 indemnisables

Prochaines réunions :

18/03/2021	20h30	Commission finance section investissement BP 2021
16/03/2021	20h30	Commission développement durable
24/03/2021	20h30	Commission Acteurs vie locale
30/03/2021	20h30	Commission urbanisme
1/04/2021	20h30	Commission patrimoine
31/03/2021	20h30	Commission enfance jeunesse scolaire

Les prochains Conseil auront lieu les 25 mars 2021 et 15 avril 2021

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°27-03/2021/021 - Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 11 mars 2021

Délibération n°28-03/2021/022 - Résultat de la consultation des travaux du parking de la supérette

Délibération n°29-03/2021/022 - Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°3 en investissement (Commune)

Délibération n°30-03/2021/022 - Demande de subvention à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) - 2021

Délibération n°31-03/2021/023 - Approbation des Comptes administratifs 2020

Délibération n°32-03/2021/023 - Approbation des Comptes de gestion 2020 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Délibération n°33-03/2021/024 - Création d'un poste permanent et de deux emplois non permanents

Séance du 11 mars 2021
Délibérations prises de
n°27 à 33 /2021

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David		LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain		MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie				